

CONCERTATION

Ouverte par la délibération 2018 DU 69 du Conseil de Paris en date des 20, 21 et 22 mars 2018, conformément aux articles L.103-2 et suivants et R.103-1 et suivants du code de l'Urbanisme.

Projet d'aménagement Gare des Mines-Fillettes

Paris 18^e



REUNION PUBLIQUE SUIVIE D'UNE VISITE DU SITE

Lundi 25 juin 2018
de 19h à 21h

Espace glisse de Paris, impasse
des Fillettes, 75018 Paris (Accès
via la rue Charles Hermite)

La concertation se poursuit.
Participez nombreux à la
transformation de votre quartier en
un quartier apaisé, dynamique et
attractif.

Dans la perspective de l'accueil de Jeux olympiques et paralympiques utiles aux Parisiens, la Ville a décidé l'implantation de l'Aréna 2 au cœur du quartier de la Chapelle à proximité du village olympique, du Stade de France et du futur centre aquatique olympique de Saint Denis.

Cet équipement symbolique, prestigieux et lieu de destination, va contribuer à la métamorphose du quartier et à la modernisation de l'ensemble des équipements sportifs de proximité.

Deux gymnases destinés aux sports de proximité seront à ce titre intégrés dans l'Aréna 2.

Après avoir répondu aux besoins des JOP2024, il accueillera les compétitions des clubs parisiens et des fédérations sportives parisiennes de basket-ball ou de handball.

L'arrivée de l'Aréna 2 au sein de l'opération Gare des Mines nécessite de relancer la concertation préalable sur cette base. Le projet urbain pour le secteur Gare des Mines est en effet revisité du fait de l'implantation de ce grand équipement sportif.

A l'issue de la concertation et pour sécuriser la livraison de l'Aréna 2 pour 2024, le Conseil de Paris devra se prononcer début 2020 sur les dossiers de création-réalisation de la ZAC, la concession d'aménagement et la déclaration de projet.